

somme de 25⁺ est destinée à payer chaque année, l'apprentissage d'une jeune fille, et d'une somme de deux cents francs, lors les deux ans, pour payer l'apprentissage d'un garçon.

C'est la liste des inscriptions reçues, et portant les noms de

Garçons.

Eugène Louis né le 25. Août 1906, à Lulisse
i. e. c. o.
Filles.

Carlu Marguerite née le 5 sept 1906 à l'Briss
i. e. c. o.
Cotes.

— Garçons — — Filles —

Eugène Louis et Carlu Marguerite - Marie
Eugène Louis est de Carlu Marguerite est désigné, à l'unanimité, grâce, à l'unanimité, pour l'apprentissage pour l'apprentissage gratuit - gratuit -

Service médical gratuit.

Le Conseil approuve les changements apportés par la Commission d'Assistance à la liste du service médical gratuit de 1920.

Ajouter

à retrancher.

Genet André 12 ans
Juloulet Louis 7 ans
2 enfants Galzin
2 enfants Carré
Gulerin Yvonne fille de la Vierge
Luriot Charlotte
Legras Henri 12 ans
2 enfants Darny
Stromer Fern 9 ans
Maclé Louis 6 ans
Richet Marie
Guillamin Étienne
Guillamin Pierre
Marguin Juliette
Robier Madeleine
Moremillier Georges 2 ans

5 - Blanchard
6 - Brisson René
7 - Brisson Madeleine
8 - Champpeau Emile
11 - Collinet
12 - Collinet
14 - V^e Déodine décédée
23 - Genet Emilienne
24 - Giequel Georges
28 - V^eme Guérid
32 - Jouardet
33 - Jouardet
35 - V^e Lubin décédée
40 - V^e Hennig partie
41 - V^e de Robillot décédée
42 - Lebrun
43 - Lebrun
45 - Paris Gabrielle
46 - Sillondeau Valande
47 - Sillondeau Valant
50 - Saurier Robert
55 - f. Mabelot décédée
56 - Solignac
57 - Solignac
58 - Soubilland
60 - Audron Georges
V^e Desjardes

Vote 600⁺ pour les frais de la médecine gratuite et 50⁺ pour les petites opérations chirurgicales

Fournitures
classiques gratuites.

La décision à prendre, est renvoyée à l'étude
à la Commission des Ecoles.

Nomination des
délégués, pour la
révision des listes
électorales.

Conformément, à la loi en vigueur, le
Conseil nomme M. Lichoux ^{Désiré} pour
faire partie de la Commission chargée de
dresser la liste des électeurs en 1921, et
M. M. Grégoire Léon et Leroux François,
membres de la Commission chargée de
juger les réclamations qui pourraient
se produire.

Entèvement
des Bords et immondices

M. le Maire expose au Conseil que le marché
degré à degré, qui il a approuvé, passé
le 25 Décembre 1919, avec M. Gabriel, En-
trepreneur à Casay, pour l'entèvement
des bords et immondices en 1920, est éva-
lué à une dépense de 4.500^{fr}, tandis que
l'art. 73, du Budget primitif de la
même année, affecte à cette dépense,
une somme de 3500^{fr}.

Et sur les fonds libres de l'exercice
en cours, la somme de 1000^{fr}, excédant
la dépense dont il s'agit.

Entèvement
des Bords et immondices

M. le Maire expose au Conseil qu'il a
passé un marché degré à degré avec
M. Gabriel, Entrepreneur à Casay, pour
l'entèvement des ornières ménagères
et non industrielles et herbes provenant
du nettoyage des trottoirs, à faire en
1921, pour la somme de 5200^{fr}.

Le Conseil l'a approuvé dans tout son
ensemble, et invité M. le Maire de le sou-
mettre à l'approbation de M. le Préfet.
En raison des circonstances actuelles,
et de la hausse continue du prix
du salaire, et des fournitures, l'entre-
preneur ne peut pas s'engager au delà
d'une année, la Municipalité se trouve
donc dans l'impossibilité de procéder
à une adjudication.

Crainement
des employés municipaux

En raison de la chute de la vie des jours croissante, le Conseil décide que le Secrétaire de la Mairie le Secrétaire adjoint le Gard. Champêtre recevront une indemnité de vie et de nuit de 2^e par jour.

Cette indemnité aura son effet à partir du 1^{er} Octobre 1920.

Assurances
des employés municipaux

Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'annuité de 1298.250 en date du 15 Oct. 1920. comme extension de garantie à la police n^o 107.953.

Etrennes
du facteur

Le Conseil décide d'allouer 10^{ts} de bonnes au facteur qui dessert la Mairie, cette somme sera mandatée sur le crédit des dépenses imprévues du Budget primitif en cours.

Achat
de chaussures pour
les enfants des
Écoles.

M. le Maire fait observer au Conseil, qu'en raison des circonstances actuelles, il y a une forte majoration sur les prix des chaussures achetées tous les ans, pour les enfants des écoles, et que par suite de conséquence, le crédit porté au Budget est insuffisant.

Le Conseil,

Considérant que cette dépense est urgente et indispensable

Vote, à cet effet, une somme de Quatre cent cinquante francs, destinée à couvrir les frais d'achat des chaussures dont s'agit.

Chemins
de Villebois

La Commission des chemins est autorisée à s'entendre avec la Commission des Chemins de Villebois.

Électricité
Écoles et logements
des Employés.

Le Conseil décide l'installation de l'éclairage électrique dans les écoles, le Secrétaire de la Mairie, de la Directrice de l'école de filles et de Gard. Champêtre

Monument
des soldats.

avec deux lampes dans chaque logement.
Vote une somme de 3000 fr sur les fonds
libres de l'exercice courant, pour couvrir
le montant des frais occasionnés par
cette dépense.

Le Conseil municipal, se faisant l'in-
terprète des habitants, a décidé d'élever
un Monument commémoratif, à la
Mémoire des soldats et Orsais morts
pour la France.

A cet effet, vote la somme de Orsais
Mille francs, à prendre sur les fonds
libres de 1920, ladite somme viendra
s'ajouter au produit de la souscription
publique ouverte dans la Commune.
Acte est donné à M. le Maire de la commune
communication de la lettre de M. Emeline.

Diverses
communications.

Assistance
aux familles nombreuses.

Œuvre Robinet. Trois enfants dont l'aîné
sans domestique, sans ressources,
habitant Orsais, 1 rue de Paris, 69 depuis
le 1^{er} Octobre 1920. Admis en 2^e partie.
Après lecture faite, les Membres présents
ont signé.

Le Maire
Coudray
H. Christian Lepey
J. Flac
Le Maire
Le Maire

Séance du 21 Décembre 1920

Convocation.

Du lundi 20 Décembre 1920.
Convocation du Conseil municipal, pour
le Vendredi 24 Décembre, à 8 h^{1/2} du soir,
à la Mairie, à l'effet de délibérer sur les af-
faires portées à l'ordre du jour.

Le Maire.
Coudray

Le samedi, neuf cent vingt, le Vendredi 24 Décembre, à 8^h 1/2 du soir, le Conseil municipal de Crasay, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Erne Maire.

Étaient présents: M. M. Erne Maire, Charbon, Égros Adjoint, Anceux, Éroux, Picheux, Courtin, Buisson, Allier, Escande, Trouvé, Delais, Colin.

Étaient absents M. M. Grégoire et Galand excusés. M. Erne décide et Comar.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Trouvé lequel donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Équidation des stocks de charbon

En conformité de la circulaire préfectorale, en date du 14 Décembre 1920, M. le Maire soumet au Conseil, le bilan au recettes et en dépenses du service des combustibles, de puis sa création, jusqu'à ce jour, lequel est reconnu exact et adopté.

Bilan

de gestion de l'Office communal des combustibles du 29 Sept 1916, à la date du 15. Juin 1921, date à laquelle le service a été fait par les négociants.

Actif

Avances faites des particuliers pour permettre le fonctionnement de l'Office communal	3.800 ^f
Total des recettes de l'Office communal	13.217 ^f

Total de l'actif	<u>17.017^f</u>
------------------	---------------------------

Sommes remboursées aux particuliers	3.800 ^f
-------------------------------------	--------------------

Sommes payées à ce jour par l'Office communal	Services des combustibles 11.970 (12.950 ^f) Pour d'autres objets - 780
Total du passif	

Différence entre l'actif et le passif	467 ^f
Décomposition du dommage stocks sur chantier chez les négociants	

	flambant	8000 ^k	265 ^f	
Chez les négoçiants	} aggloméré boulets	27000 ^k	300 ^f	
		anthracite	22.000 ^k	320 ^f
		lignite	15000 ^k	160 ^f

Stocké par l'office communal 28.700^f charbon flam-
bant à 245^f au BDC, depuis le 13 sept. 1920,
avec intérêt. Ses transports, soit 441^f ont été payés
avec la différence de l'actif et du passif.

Fournitures
classiques.

Le Conseil autorise M. le Maire de traiter
avec la Maison Hachette, pour les furni-
tures classiques nécessaires aux écoles com-
munes en 1921.

Travaux
d'entretien des écoles.

M. le Maire expose au Conseil, que divers
travaux d'entretien ont été faits aux écoles,
et qu'il y a lieu, en raison de la fin prochaine
de l'exercice 1920, d'en régler le montant.

Le Conseil vote la somme de 1500^f, sur les
fonds libres de l'exercice courant, pour couvrir
les dépenses dont s'agit.

Frais du
recensement de la
population

Par suite du recensement prochain, de
la population, le Conseil vote une somme
de 500^f, à prélever sur les fonds libres de
l'exercice 1921, pour couvrir les dé-
penses obligatoires occasionnées par
ce travail supplémentaire.

Bail fourmes

Le Conseil approuve le Bail passé entre M.
le Maire, et M. Jouvet Arthur, domicilié au
dit lieu, concernant une pièce de terre,
contiguë au nouveau cimetière, d'une
contenance de 73^m 70 lieu dit le Parc d'Orsay
terroir de ladite Commune, pour une
durée de 9 ans, et un loyer annuel de 130^f

Hospice
Service des hypothèques
Meignen

Le Conseil approuve la décision prise le
3 novembre 1920, par la Commission de
l'Hospice Archangé d'Orsay, par la
quelle elle donne un avis favorable à
la demande des héritiers de M^{me} Meignen,
qui sollicitent une mainlevée d'une
inscription d'office, au Bureau des hypo-
thèques de Versailles, au sujet d'une vente

Tarif
des concessions d'eau

d'un lot de terrain, d'une contenance de 8^h 70, moyennant 810⁺, faite par l'Hospice d'Archaingé, d'Orsay, et Madame Veuve Heiguen. M. le Maire donne lecture au Conseil, d'une lettre de M. Fichelin, Président de la Société des Eaux, d'Orsay, par laquelle il sollicite que les tarifs des concessions d'eau continuent à être applicables au taux suivant :

Concession entière 90⁺

Demi-concession 45⁺

Le Conseil donne un avis favorable, à cette demande, et décide que le tarif actuel, des concessions, aura son effet, pour une durée de six mois, à partir du 1^{er} janvier 1921.

Diverses communications et c. est donné à M. le Maire, des diverses communications qu'il a faites au Conseil.

Fonds
commun des contri-
butions indirectes

M. le Maire donne une communication au Conseil, la circulaire préfectorale, en date du 10^h 25 octobre, présent mois, concernant les provisions de recettes, au titre des fonds commun des contributions indirectes de 1920. Après avoir pris connaissance de ladite circulaire, le Conseil décide d'augmenter de 3000⁺ la recette de l'art. 31, du Budget primitif de 1920.

Circuit téléphonique Le Conseil, en raison de l'état des finances de la Commune, n'accepte pas les conditions de l'établissement des lignes téléphoniques entre Versailles et Orsay, Circulaire préfectorale, du 26 Novembre 1919.

Installation
de l'éclairage électrique

La commission d'éclairage est chargée de s'en tenir avec un Entrepreneur, pour l'installation de l'éclairage électrique dans les écoles, et dans les logements de la Directrice de l'école de filles, de la Directrice de l'école maternelle et de son adjointe, du Secrétaire et du Gardien.

Assistance
aux familles nombreuses

M^{me} Veuve Dugal née Eugénie Couchois, 20^{ans} ans, familles nombreuses de 41 ans, domiciliée Rue de Paris 67, à Orsay

depuis 1908, ayant trois enfants au-dessous de
13 ans, sans ressources, Admise en ^{1^{ère}} partie.
Fait et délibéré en séance, à la Mairie
d'Orsay, les jour, mois et an que dessus.

sur. ^{de} ~~Orsay~~ R. Charton ^{Suppl} & Druon
Charton, J. Dolais, A. Colin
~~A. Escande~~ E. Guérou ^{Suppl}
L. Guérou

Séance du 25 janvier 1921

Convocation.

Du 20 janvier 1921.
Convocation du Conseil municipal, pour
le Mardi 25 janvier, à 8 h¹/₂ du soir, à la
Mairie, à l'effet de délibérer sur les affai-
res portées à l'ordre du jour.

Le Maire.

sur. ^{de} ~~Orsay~~

Le huit cent vingt et un, le
Mardi 25 janvier, à 8 heures et demie
du soir, le Conseil municipal d'Orsay
s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de
M. Eorne, Maire.

Étaient présents : M. M. Eorne, Maire,
Charton - Egros Adjoint, Druon, Eorne
Bricheux, Charton, Escande, Eorne,
Dolais, Colin.

Étaient absents : M. M. Péquière, Comar,
Buisson, Seltier, Galand excusés et
M. Formé délégué.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Bru-
vès, qui donne lecture du procès verbal
de la dernière séance, lequel est adop-
té sans observation.

Demande
de Bourne Carthoff

M. le Maire fait lecture au Conseil, d'une
demande de M. Carthoff, de nationalité Russe
par laquelle il sollicite une Bourse pour son
fils, Boris-Cristian Carthoff, âgé de 14 ans,
à l'école d'électricité et Mécanique, Avenue
Emile Zola 115, à Paris.

Le Conseil.
Considérant que M. Carthoff père, est marié
avec une Française, que le jeune Carthoff
est né à Saubac (Gironde).

Que cette famille, composée de 4 enfants
est domiciliée au 1 Bisson Picard, commune
d'Orsay, depuis 1910, se trouve dans une
situation précaire.

Qu'il y a lieu de donner une suite favo-
rable à cette demande, et vote une som-
me de deux cents francs, pour son pres-
tant le séjour du jeune Carthoff, à cette
école (Édite somme pour cette année, à
prélever sur les fonds libres de l'exercice
courant.

Soutiens de
famille
Classe 1921

M. le Maire présente au Conseil, diverses
demandes des jeunes gens des classes
1919 et 1921, qui ont l'intention de récla-
mer l'allocation journalière, à titre
de soutien de famille.

Pivotat Raymond. Sa mère veuve,
sans ressources, ayant eu six enfants,
dont l'aînée est malade, Admis classe
1919, domiciliée Rue de Charagné 22

Pugat André Sa mère, veuve, ayant
3 enfants au-dessus de 13 ans et 2 enfants
de 15 et 17 ans, sans ressources personnelles
domiciliée Rue de Paris 67, Classe 1921 Admis

Putin Marcel Sa mère, veuve, âgée de
60 ans, ayant eu 12 enfants, dont une fille
infirme, journalière, sans aucune res-
sources, domiciliée Rue de Paris 32, Admis
Classe 1921

Moray Louis. Sa mère, veuve, journalière,
domiciliée Rue de Charagné 11

n'ayant aucune ressource. Classe 1921 Admis
Buisson Robert. Sa mère veuve, cultiva-
 trice, exploitant 8 hectares de terre, ayant
 une pension militaire de 800^f pour un fils tué
 à l'ennemi, ayant eu 10 enfants dont 3 qui
 n'ont pas encore 16 ans, classe 1921, domiciliée
 Rue de Versailles 29. Admis.

Diard Emile Père malade, incapable
 de travailler, sans ressources, ayant à sa
 charge sa petite fille, âgée de 6 ans, domicilié
 Rue de Montlhéry 15, classe 1921. Admis.

Demande
 pour l'adoption de
 Chuisy et Commontreuil
 (Marne.)

M. le Maire, donne lecture d'une lettre de M.
 Marcel conseiller Général qui communique la
 demande de l'Union des Grandes associa-
 tions françaises relative à l'adoption par
 les Communes du Canton de Salaiseau,
 de deux Communes, des pays dévastés: Chuisy
 et Commontreuil (Marne).

Après avoir délibéré,

Le Conseil.

Considérant que comme par le passé, il
 est tout disposé à donner aux jeunes patrio-
 tiques un concours qu'il n'a jamais mé-
 nagé, qu'il n'hésiterait pas à voter une
 subvention aussi large que le permettent
 les disponibilités financières, si cette sub-
 ventive ne devait profiter qu'à des com-
 patriotes qui ont pâté de la Guerre.

Mais considérant que d'après les articles
 231 et 232 du traité de Versailles, l'Alle-
 magne s'est formellement engagée à ré-
 parer tous les dommages causés à la
 population civile par suite de son agression.

Considérant dès lors, que tous les frais et
 dépenses que nécessite la mise en état, des
 villes et villages des pays dévastés in-
 combent à l'Allemagne, et à l'Allema-
 gne seule; que le versement par la com-
 mune d'une partie de ces frais et dé-
 penses ne pourrait qu'atténuer la dette

de l'Allemagne, que dans ces conditions, l'allo-
cation d'un secours quelconque bénéficierait à
une puissance, qui peut éventuellement ravager
notre territoire.

Considérant d'ailleurs, qu'il est loisible d'être dé-
montré que l'Allemagne, ne soit pas en état
de remplir ses engagements, et qu'il appar-
tient au Gouvernement de tenir avec vigueur
la main, à l'exécution d'un traité solennelle-
ment conclu et que le Parlement a ratifié.

Regrette de ne pouvoir donner suite à la
demande de l'Union des Grandes associations
françaises et passe à l'ordre du jour.

Œuvre pour l'entretien des rigoles du plateau, administration des Eaux et Forêts, le man-
que d'entretien des Rigoles du plateau,
ce qui provoque des inondations préju-
diciables aux riverains.

Émet le vœu que des mesures soient
prises pour remédier à cet état de choses.

Sapeurs. Sompniers M. le Maire expose au Conseil, que l'en-
gagement quinquennal pris par la Commune
de subvenir aux frais d'entretien de la subdivi-
sion de Sapeurs. Sompniers, dont l'effectif
est de 13 hommes et expiré le 22 juillet 1921
Le Conseil, reconnaissant qu'il y a intérêt
pour la Commune d'avoir une subdivision
de Sapeurs. Sompniers.

L'engage, pour une nouvelle période de
15 années, à voter annuellement la somme
de 600^{fr}, à titre de subvention, et notam-
ment toutes les dépenses prévues aux ar-
ticles 3 et 36, du décret du 10 novembre 1903.

Demande du fossoyeur La demande de M. Juret, fossoyeur, rela-
tive, à l'augmentation du prix des fosses,
est renvoyée à la commission des finances
Assistance aux M^{me} Veuve Reverdy née Fondeneige Virginie
femmes en couches Enise. Georgette domiciliée Rue de Ezère 3,
depuis le 11 février 1920. ayant déjà un
enfant âgé de 7 ans. Veuve de guerre avec une

pension de 1400^f. Admis en 2^e partie.

M^{me} Feltz née Cordula Martens, domiciliée à
La Cypresse, âgée de 26 ans, ayant déjà deux
enfants de 6 ans et 2 ans, sans aucunes ressources
personnelles, Admises en 1^{re} partie.

M. Liard Michel domicilié Rue de Montbérain
à Crasay, depuis 1888, âgé de 63 ans, charre-
tier, ayant à sa charge, sa petite fille, âgée de
5 ans, atteint de bronchite asthmatiforme,
qui le met dans l'impossibilité de gagner
sa vie. Admis en 1^{re} partie.

Après lecture faite, les Membres présents
ont signé.

sur. rone R. Chouan Luyes & Druon J. Solain

A. Escande G. Buisson

A. Colin

Session de février 1921.

Convocation.

Du mardi 15 février 1921.

Convocation du Conseil municipal, pour
le Dimanche 20 février, à la mairie, à 2 heures
à l'effet de délibérer sur les affaires portées à
l'ordre du jour.

R. Maque.

sur. rone

Le dimanche neuf cent vingt et un, le Di-
manche 20 février, à 2 heures du soir,
le Conseil municipal d'Asay, réguliè-
rement convoqué, s'est assemblé dans la
salle de ses séances, pour la présidence
de M. Lorne Maire. Pour la session de février
étaient présents: M. Lorne, Maire, Charpentier, Regnier,
Druon, Grégoire, Seroux, Richoux, Buisson, Feltz,
Escande, Galand, Delais, Colin.
Étaient absents: M. L. Comar, Curtin, Lrouvé,

Assistance
aux vieillards, infirmes
et incurables.

et M. Fourné décédé.
M. Encheux a été désigné, pour remplir les
fonctions de Secrétaire.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et adopté sans observation.

Electricité
Marché de gré à gré

Comme suite à la délibération du Conseil
municipal, en date du 24 Décembre 1920,
relative à l'installation de l'éclairage électrique
dans les locaux scolaires et des logements
de quelques membres du personnel ensei-
gnant, ainsi que dans ceux du Secrétaire
et du Gardien.

M. le Maire expose qu'il a passé un mar-
ché de gré à gré, avec M. Côté Eugène, Di-
recteur de la Société Générale d'Installation
de lumière et force motrice, 1 Rue de Paris
N° 247, à Salaiseau.

Le Conseil l'approuve, et vote la somme
de 2200^{fr} sur les fonds libres de l'exercice
courant, pour couvrir la dépense dont
s'agit.

Impôt sur
les chiens.

Notamment du 1^{er} Janvier 1921, la taxe
municipale sur les chiens, instituée
par la loi du 2 Mai 1855, pourra dans
chaque Commune, être fixée dans les
limites des Maxima.

Considérant, qu'en raison de l'aug-
mentation constante des dépenses com-
munales, il y a lieu de créer des ressources
correspondantes, à celles-ci

Délibère.

L'impôt sur les chiens, est ainsi fixé,
en 1921.

- 1^{re} catégorie. Chien d'agrément . . . 10^{fr}
- 2^e - id - Chien de chasse . . . 10^{fr}
- 3^e - id - Chien de garde . . . 3^{fr}

Personnel enseignant

Il est fait lecture au Conseil, du
rapport de M. Encheux, conseiller municipal
relatif aux veilles post-scolaires, en vue
d'assurer la fréquentation scolaire.

Le Conseil

Considérant que les Membres du personnel enseignant participent à différentes œuvres, telles que la bibliothèque, la mutualité, la cantine, le tir, l'Œuvre des pupilles de l'école, l'entrée et la surveillance des enfants avant l'heure réglementaire et se plait à reconnaître que le personnel enseignant actuel remplit la mission qui lui est confiée, avec le plus grand zèle, et le plus grand dévouement.

En conséquence, décide, de maintenir, pour les maîtres actuels, les allocations - telles qu'elles ont été accordées précédemment sur l'article 66, du Budget primitif.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Henriot, l'Inspecteur d'Académie & par laquelle il sollicite une subvention de l'Œuvre de l'érection d'un monument aux Instituteurs de Seine-et-Oise, à l'École normale de Versailles.

Le Conseil

Considérant que 177 Instituteurs du département, ont morts pour la France. Qu'il y a lieu d'ériger un monument qui témoignera de la reconnaissance de tous les amis de l'école publique, et qui perpétuera leur souvenir aux générations futures.

Est d'avis de voter une somme de Cent francs, qui sera mandatée par M. le Maire, après approbation préfectorale, sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M. le Maire communique au Conseil, la circulaire préfectorale, concernant le dénombrement de la population et les dépenses afférentes à ce dénombrement quinquennal.

Vote un crédit de 1000^{fr} sur les fonds libres de l'exercice 1921, par lequel

Monument
aux Instituteurs
de
Seine-et-Oise

Frais

de recensement
de la population

Du mardi 8 Mars 1921
Convocation du Conseil municipal, pour
le Dimanche 13 Mars, à 2 heures, à la
Mairie, à l'effet de désigner la Vierge
de 1921, et de délibérer sur les affaires
portées à l'ordre du jour. Le Maire.

Le Maire
Lorue

Le dimanche 13 Mars, à 2 heures du soir,
le Conseil municipal d'Ossey, s'est
réuni à la Mairie, lieu ordinaire de
ses séances, sous la présidence de M.
Lorue Maire.

Présents M. M. Lorue Maire, Charbon Legros,
Adjoint, Breux, Gicquière, Combar, Séroux,
Lericheux, Carlin, Buisson, Sellier, Escande
Crouvé, Galant, Lotaire, Colin.

Absent: M. Lormé, délégué.

Le conseil étant composé, comme il
est dit, et assisté des personnes notables
qui convoquées, à la date du 8 Mars,
présent, moi, ont répondu à l'appel
de leur nom, et qui sont:

M. M. Sapicida Curé, André Lottin, Pailles,
Linière, Espère, Goupillier, Gorgues, Olivier,
Génévrier, Souffray, Mesnier, Licheux

Après avoir entendue la lecture de
l'art. 6, du testament de M. Archangé
relatif à l'élection de la Vierge.

Procède à l'élection de la Vierge de
1921.

Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages
portent au nombre de quinze.
M. M. -

1. Chapuis Marthe née le 20 Mai 1896, à Orsay.
2. Oriol Louise, née le 18 Mai 1897, à Orsay
3. Juvillet Eugénie née le 9. Nov. 1899 à Bures.
4. Duchesne Andriée, née le 18 Nov. 1899 à Saclay
5. Champpeau Marie, née le 6 Oct. 1900 à Orsay
6. Bernaise Gilberto, née le 25. Avril 1901 à Jullaisseau.
7. Dhont Lucie, née le 26 Sept. 1901 à Orsay
8. Jouannneau Hélène, née le 22 Oct. 1901, à Orsay.
9. Jubault Adeline, née le 12 Avril 1902 à Orsay
10. Subrouse Julienne, née le 29. Juin 1902 à Orsay.
11. Bernaise Marcelle, née le 20 Nov. 1903 à Orsay.

13. Lacheny Germaine 2. Champpeau Louise, née le 4 Juin 1905, née le 31 Janvier 1897, à Orsay.
 St Jean de Beauregard Et de droit le nom de Germaine, a donné les résultats suivants:

1^{er} Ouvr _____ 2^{ème} Ouvr _____ 3^{ème} Ouvr _____
 26 votants _____ 27 votants _____ 4 votants _____

Noms	Suffrages	Noms	Suffrages	Noms	Suffrages
Oriol Louise	12	Oriol Louise	19		
Jouannneau Hélène	7	Jouannneau Hélène	7		
Dhont Lucie	3	Dhont Lucie	1		
Chapuis Marthe	1				
Jubault Adeline	1				
Bernaise Gilberto	1				
Duchesne Andriée	1				

Electricité.

M. le Maire dépose sur le Bureau, un avenant au cahier des charges, pour la commune de Suresnes, établi par la Société électrique Sud-Eclair, dont le siège social se trouve 3, Rue de la Vierge, à Paris, représentée par M. Pierre Zannis, Administrateur délégué, agissant en cette qualité.

Après un examen approfondi de ce document, en raison des circonstances actuelles, et afin de ne pas interrompre l'éclairage électrique dans la Commune,

Adopte le dit avenant et les prix qui y sont fixés, pour une durée de 5 années, jusqu'au 1^{er} janvier 1927.

Electricité

Le Conseil décide d'allouer une indemnité de 150⁰⁰ fr. à M. Stanol, Ingénieur-Conseil, domicilié 56, Rue d'Assas, à Paris, pour l'étude de l'ouvrage proposé par la Société Sud-Eclair.

Ci-joint une proclamation, sur approbation préfectorale, pour les fonds libres de 1921.

Gaz.

M. le Maire communique au Conseil, le compte établi par la Compagnie, pour l'alimentation des villes, ayant un siège social, avenue Pasteur, 16, à Paris, après avoir pris connaissance de l'existant du côté des abonnés et de celui des salaires.

Après avoir ^{l'ajournement} ~~le~~ délibéré sur le prix du gaz, à partir du 1^{er} Avril prochain soit pour les particuliers, 1⁵⁰ le mètre cube. Sous toute réserve du débit

Le Conseil approuve, dans tout son ^{attribué à la commune.} ~~intérêt~~, le marché de gré à gré, concernant les fournitures classiques livrées par la Maison Machette, 79, Boulevard Saint Germain, à Paris, pendant l'année 1920.

Machette
Marché de gré à gré

Machette

Le montant des fournitures de M. Machette

étant supérieures à 3000⁺

Le Conseil.

Étant donné les circonstances actuelles, et de la hausse continue des prix des articles de librairie, les fournisseurs ne veulent pas s'engager au delà d'une année, La municipalité se trouve donc dans l'impossibilité de procéder à une adjudication, et sollicite la dispense.

Affaire de la
Fournitures
classiques.

M. le Maire expose au Conseil, que le prix des fournitures classiques, en 1920, a été passé, en raison de la hausse continue des livres et de la papeterie, le montant du crédit voté au Budget de 1920, pour ce motif, vote la somme de 1000⁺ à prendre sur les fonds libres de l'œuvre commémorative.

Concours
de Musique.

Renvoyé à la commission des fêtes, qui se mettra en rapport avec l'union des commerçants.

Système
des Pompier.

La décision à prendre, est ajournée.

Drapeaux

En raison des prix élevés actuels, le Conseil décide de ne pas faire l'acquisition de drapeaux.

Demande
du Fossoyeur.

Le Conseil est d'avis d'accorder le tarif plein, du prix des fosses, au fossioyeur pour les indigents de l'hospice, les dites fosses remboursées par les communes qui les a hospitalisés.

Diverses
communications

Acte est donné à M. le Maire, pour les différentes communications qu'il a faites au Conseil.

Citation

Le Colonel commandant La 10^e Brigade d'Infanterie.

Cite à l'ordre de la Brigade,
Petit Joseph et V. M^e 953 Soldat de
première Classe, de la 20^e Cie, du 20^e Rég^t
d'Infanterie.